



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/HRC/AC/2008/1/L.17
13 août 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Comité consultatif
Première session
Point 4 b) de l'ordre du jour

**MISE EN ŒUVRE DES SECTIONS III ET IV DE L'ANNEXE À LA
RÉSOLUTION 5/1 DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
EN DATE DU 18 JUIN 2007:**

**STATUT DES ÉTUDES DONT LA SOUS-COMMISSION DE
LA PROMOTION ET DE LA PROTECTION DES DROITS
DE L'HOMME SERAIT CHARGÉE**

**M. José Antonio Bengoa Cabello, M. Ansar Ahmed Burney, M. Shiqiu Chen,
M^{me} Chinsung Chung, M. Emmanuel Decaux, M. Héctor Felipe Fix Fierro,
M. Wolfgang Stefan Heinz, M. Latif Hüseyinov, M. Vladimir Kartashkin,
M^{me} Purificacion Valera Quisumbing, M. Shigeki Sakamoto,
M^{me} Mona Zulficar: avant-projet**

1/... Études de la Sous-Commission

1. Le Président du Conseil des droits de l'homme a déclaré, lors de l'inauguration de la première session du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme, que la Sous-Commission avait laissé un nombre important d'études aux statuts différents, certaines étant considérées comme terminées par les experts de la Sous-Commission et d'autres comme «en cours d'établissement» au moment où cet organe avait cessé d'exister en 2006. Il a ajouté que toutes ces études avaient été incorporées dans le rapport final de la Sous-Commission transmis au Conseil en 2006. Le Conseil n'ayant pas examiné cette question à l'occasion de

l'adoption de la résolution 5/1, le statut des études ou documents qui y étaient mentionnés mais qui n'avaient pas fait l'objet d'une décision du Conseil était resté incertain. Le Président a donc estimé que les propositions du Comité consultatif pourraient aider grandement à déterminer comment le Conseil devait gérer l'héritage de l'organe auquel il avait succédé, à savoir la Sous-Commission.

2. À la même occasion, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme par intérim a déclaré aux membres du Comité qu'il leur appartenait désormais, en tant que membres de ce nouvel organe des droits de l'homme, de faire au Conseil des propositions concernant les études et les mandats de la Sous-Commission en suspens qui devraient être achevés ou menés à bien dans le cadre des activités futures du Comité.

3. À la lumière des déclarations susmentionnées, le Comité consultatif soumet au Conseil des droits de l'homme une première sélection d'études, qui ont été retenues en fonction de leur importance thématique, du mandat donné par l'ex-Commission des droits de l'homme ou des travaux antérieurs entrepris par la Sous-Commission dans le domaine considéré. Ces études portent sur les questions suivantes:

- a) La discrimination dans le système de justice pénale;
- b) La corruption et ses conséquences pour le plein exercice des droits de l'homme;
- c) La discrimination fondée sur l'emploi et l'ascendance;
- d) Le rôle des États dans la protection des droits de l'homme eu égard aux activités des sociétés transnationales et autres entreprises.

4. Le Comité consultatif compte parmi ses membres des personnes compétentes dans chacun des domaines d'étude envisagés, ce qui garantira le suivi de ces mandats.
